Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 051-215102435-20260617-2026_42-DE

Délibération n° 2026/42

COMMUNE DE FRIGNICOURT
DEPARTEMENT DE LA MARNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Séance du 17 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le douze juin 2026, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mesdames FELICETTI Annick, ASLOUDJ Zohra, CHIMIACK Pascale, LOUIS Christine, MARET Sophie, MARET Valérie, CHARREAU Estelle, et COURVOISIER Audrey et Messieurs LEFORT Patrick, ROYNEL Patrick, MORI Thierry, GONZALEZ Emmanuel, BROUSSE Yann et CRAVERO Ugo.

Absents excusés :

GADBOIS Catherine	pouvoir donné à ASLOUDJ Zohra
CHARDON Amélie	pouvoir donné à CHARREAU Estelle
TROLIO Michel	pouvoir donné à ROYNEL Patrick
RAT Jérôme	pouvoir donné à CHIMIACK Pascale
FAUCHER Pierre	pouvoir donné à LEFORT Patrick

Secrétaire de séance : Madame Estelle CHARREAU

Désignation d'un correspondant défense

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33,
Vu la circulaire du 26 octobre 2001,
Considérant la nécessité de nommer un correspondant défense pour la commune,
Considérant que ce dernier aura vocation à sensibiliser les administrés de la commune aux questions de défense, à être l'interlocuteur privilégié en ce qui concerne le parcours de citoyenneté ou le devoir de mémoire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner :

Madame le Maire, Annick FELICETTI

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Annick FELICETTI

MAIRIE DE FRIGNICOURT (Marne)